



ECA/SRO-CA  
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA/  
SUB-REGIONAL OFFICE FOR CENTRAL AFRICA

CEA/BUREAU AFRIQUE CENTRALE  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/  
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE



Distr. : GENERAL  
ECA/SRO-CA/TRID/TRADE/04/01

*Décembre 2004*  
*Original : Français*

Réunion ad hoc du groupe d'experts sur les questions de commerce  
et de l'OMC en Afrique centrale  
**Pointe – Noire (Congo) , 2 et 3 décembre 2004**

**Déclaration finale**

## **I. Cadre général**

- 1. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique via son bureau sous régional d'Afrique centrale a organisé une réunion les 2 et 3 décembre 2004 afin d'évaluer les enjeux des négociations multilatérales pour la sous-région.**
- 2. Ont participé à cette réunion, les décideurs des pays de la sous-région, les experts des gouvernements de la région, des experts de la Division du Commerce et de l'intégration régionale de la CEA, des experts de l'ILEAP et les acteurs du secteur privé et de la société civile.**
- 3. Cette réunion a permis d'analyser comment le cycle de négociations multilatérales actuel pouvait fournir aux pays de la sous-région un accès plus grand aux marchés, tout en assurant un traitement spécial et différencié aux Pays en Développement et en ménageant un espace pour les politiques de développement industriel de ces économies ?**
- 4. Cette réunion a également évalué les opportunités de l'accord de partenariat économiques avec l'UE et les pays de la CEMAC.**

## **II. L'environnement international**

- 5. A l'OMC, les travaux se sont intensifiés durant le premier semestre de 2004, en vue de parvenir à la fin de juillet 2004 à des cadres et accords qui amélioreraient grandement les chances des Etats Membres de mener à bien les négociations de Doha. Ces travaux ont abouti à l'approbation le 31 juillet 2004 par les 147 membres de l'OMC d'un ensemble de cadres et d'accords, notamment sur les questions de l'agriculture, du coton et de l'accès aux marchés.**
- 6. Cette étape devrait être suivie des négociations sur les modalités de mise en œuvre des décisions figurants dans les dits accords. Les pays d'Afrique centrale doivent donc d'ores et déjà affiner et parfaire leur stratégie de négociation afin de défendre au mieux leurs intérêts.**
- 7. Le programme de Doha, inclut des questions présentant un intérêt particulier pour les pays africains, questions cruciales pour leur développement, notamment l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, les aspects de droit de propriété intellectuelle et la question du traitement spécial pour les pays les moins avancés.**
- 8. L'Afrique centrale, comme entité regroupant des pays membres des ACP et de l'OMC, est engagée dans deux processus de négociations commerciales majeurs, l'un multilatéral à l'OMC et l'autre dans le cadre des accords de**

partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Certains dossiers des négociations touchent plus particulièrement la sous-région. Le coton (principalement le Tchad), l'accès au marché de certaines ressources naturelles (bois, cacao, ressources minérales), la progressivité des tarifs (transformation de ces ressources naturelles en vue de faciliter le développement des industries), l'accord ADPIC sur le droit de la propriété intellectuelle relatif au commerce, le Traitement spécial et différencié et les PMA (Guinée Equatoriale, République centrafricaine et Tchad) sont d'un intérêt vital pour la sous-région.

### **III. Le cycle de Doha et les enjeux pour les pays de l'Afrique centrale**

- 9. Cette session a permis de faire le point sur les négociations de l'Agenda du Développement de Doha (DDA) et d'éclairer les enjeux de ces négociations pour les pays de la sous-région, en spécifiant les principaux défis auxquels sont confrontées les économies de ces pays au vue de l'Accord cadre signé à l'OMC le 31 juillet 2004.**
- 10. L'Ensemble des résultats de juillet constitue le cadre formel dans lequel les négociations s'inscriront. Cette session a permis d'identifier les éléments centraux qui seront négociés dans les prochaines semaines lors de la phase des modalités.**

### **IV. L'accès aux marchés pour les produits agricoles**

- 11. La question de l'accès au marché des exportations de produits agricoles et non-agricoles est d'une importance vitale, étant donné qu'elle peut aider à la croissance des exportations et accélérer la croissance économique. Les propositions concernant l'accès aux marchés faites avant la 5ème conférence ministérielle de Cancun n'ont pas pu aboutir et ont, en partie, contribué à l'échec des négociations.**
- 12. Cette session a permis d'aider les pays d'Afrique centrale à identifier les enjeux actuels sur les enjeux des négociations agricoles. Il est ressorti des discussions que la question de la définition des produits sensibles et spéciaux relève d'une importance cruciale pour les pays d'Afrique centrale.**
- 13. Le choix de la formule de réduction tarifaire et les coefficients de réduction à appliquer à l'intérieur de chaque bande devrait pleinement tenir compte des structures tarifaires des pays de l'Afrique centrale.**
- 14. Les pays de l'Afrique centrale ont souligné « que toute formule de réduction tarifaire telle qu'agrée devrait pleinement tenir compte des besoins et préoccupations des pays africains en matière de développement et de sécurité alimentaire».**

## **V. L'accès aux marchés des produits non agricoles**

- 15. L'accès aux marchés pour les produits industriels représente pour les pays d'Afrique Centrale un enjeu important. Cependant, les pays africains souffrent de la progressivité des tarifs des produits industriels qui remettent en cause leurs efforts de diversification de leurs structures économiques.**
- 16. Parallèlement à l'ouverture des marchés des pays développés, les pays africains souhaitent disposer de protections afin de poursuivre leur développement industriel.**
- 17. L'amélioration des conditions actuelles des marchés internationaux des produits industriels et une plus grande prise en compte de leurs préoccupations pourraient contribuer à une meilleure insertion des économies de l'Afrique centrale dans la globalisation et à une accélération de la croissance économique.**
- 18. Le développement des mesures non tarifaires comme les mesures sanitaires, les obstacles techniques au commerce, les prescriptions et autres mesures discrétionnaires de protection commerciale (en particulier les mesures antidumping) devrait être limité de telle sorte qu'elles n'entravent pas indûment les exportations des pays africains.**
- 19. L'Afrique centrale pourrait tirer parti du système OMC si la Communauté internationale assume sa part de responsabilité en favorisant la mise en place d'un cadre politique qui ne neutralise pas les efforts de restructuration et de diversification économique de l'Afrique.**

## **VI. Les enjeux des accords de partenariat économiques avec l'UE**

- 20. Les enjeux des APE pour la sous-région et plus globalement pour le continent ont été identifiés. Selon les analyses présentées par la CEA, les pays de la CEMAC devraient connaître une expansion substantielle des importations en provenance de l'UE. Une partie non négligeable de ces importations sera détournée au détriment d'autres partenaires, et parfois de pays de la CEMAC. Cependant, comparé aux autres régions africaines, ces détournements régionaux de commerce sont beaucoup moins importants pour la CEMAC. Même s'il demeure peu important, ce phénomène ne va pas dans le sens d'une plus grande intégration régionale.**
- 21. Le fait que le commerce intra-CEMAC puisse être affecté de manière négative, est un élément à considérer de manière prioritaire. Cette région est parmi les moins intégrée d'Afrique. Ce qui implique que le principe d'un approfondissement de l'intégration se doit d'être mis en avant, par rapport au principe de réciprocité, dans les négociations de l'APE pour cette région.**

22. Enfin, les gains positifs qu'enregistrent les consommateurs des pays de la CEMAC, du fait du démantèlement des barrières aux échanges sont à mettre en balance, d'une part avec les pertes des entreprises domestiques évincés des marchés par les nouvelles importations en provenance des entreprises européennes plus compétitives, et d'autre part avec les pertes significatives des revenus douaniers. Etant donné que le remplacement de ces pertes ne peut pas être réalisé de manière instantanée, des mesures concrètes qui assureraient la soutenabilité fiscale, une fois l'entrée en vigueur de l'APE, sont dès lors nécessaires et cruciales.

## **VII. Les enjeux sectoriels des négociations : les cas du bois et du coton**

23. Pendant cette session, les contraintes au développement des secteurs bois et coton en Afrique centrale ont été examinées.

24. L'accent a été mis sur les politiques et stratégies des grands pays producteurs de coton et de bois. Des propositions de défense des intérêts de ce secteur face à ces politiques et stratégies ont été esquissées....

## **VIII. La facilitation des échanges commerciaux**

25. Au travers de l'accord de juillet 2004 les membres de l'OMC ont décidé d'ouvrir des négociations sur la facilitation du commerce. Avec les investissements, la concurrence et la transparence des marchés publics, cette question faisait partie des quatre sujets de Singapour qui ont en partie contribué au blocage de Cancun.

26. La session a permis de cerner les enjeux de la facilitation du commerce pour la sous-région et plus globalement pour le continent, notamment en terme de coûts de mise en œuvre, d'avantages attendus, mais aussi en termes de stratégie de négociation.

27. ...

## **IX. Le calendrier ....**

## **X. Motion de remerciements**

Les participants remercient très chaleureusement Madame La Ministre du Commerce de la République du Congo pour le soutien dans l'organisation de cette réunion, et à travers elle le Gouvernement et le peuple de la République du Congo pour son accueil chaleureux.